

Séance plénière : Développer le parasport en France : de la singularité à l'universalité, une opportunité pour toutes et tous

MERCREDI 29 MARS

VIE DE L'ASSEMBLÉE

PUBLIÉE LE 27/03/2023

Saisine liée :

DÉVELOPPER LE PARASPORT EN FRANCE : DE LA SINGULARITÉ À L'UNIVERSALITÉ, UNE OPPORTUNITÉ POUR TOUTES ET TOUS

Formation de travail liée : COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE ET COMMUNICATION

Un séance plénière sportive !

80 % des enfants scolarisés dans le monde ne font pas l'heure d'activité physique quotidienne recommandée. La France se classe 119e sur 146 pays étudiés (Source : étude de l'Organisation mondiale de la santé - 2019)

Cette sédentarité particulièrement marquée chez les enfants et les jeunes, est très préoccupante et se révèle être un enjeu de santé publique. Les 12 millions de personnes en situation de handicap, sont elles aussi doublement impactées par la non pratique d'activité physique et sportive.

A moins de 500 jours des Jeux olympiques et paralympiques de Paris, ces jeux constituent une formidable occasion de laisser un héritage à notre pays pour une pratique accrue du sport.

Revoir l'intégralité de la séance :

Présentation du projet d'avis "**Développer le parasport en France : de la singularité à l'universalité, une opportunité pour toutes et tous**" par les rapporteuses **Dominique Carlac'h** (Groupe des Entreprises) et **Marie-Amélie Le Fur** (Groupe des Associations) au nom de la Commission Education, Culture et Communication présidée par **Jean-Karl Deschamps**.

Séance exceptionnelle :

*Ouverture par **Thierry Beaudet**, Président du Conseil, en présence de **Tony Estanguet**, Président du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, de **Emmanuelle Assmann**, qui a présidé le Comité paralympique et sportif français (CPSF) de 2013 à 2018, de **Philippe Lamblin**, ancien président de la Fédération française d'athlétisme de 1997 à 2001 et d'une personne ayant réussi son insertion professionnelle grâce au sport*

*Démonstration de **para-escrime** par le Club Les Mousquetaires du Val d'Europe*

*Présentation des préconisations par les rapporteuses **Mmes Carlac'h et Le Fur***

Comment développer le parasport et accroître la pratique d'activités physiques et sportives de toutes et tous ? Découvrez les 20 préconisations du CESE.

Sport et parasport, de quoi parlons nous ?

De nombreuses définitions du **sport et de l'activité physique et sportive** cohabitent et parfois se contredisent. Ainsi, le sport recouvre des réalités très variées, pas exclusivement compétitives, à laquelle pourrait s'ajouter la notion de bien être à pratiquer une activité. Aussi dans la continuité de l'avis du CESE L'accès au plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives, le CESE a pris comme définition du sport celle portée par la Charte Européenne du sport :

« On entend par « sport » toutes formes d'activités physiques et sportives qui, à travers une participation organisée ou non, ont pour objectif l'expression ou l'amélioration de la condition physique et psychique, le développement des relations sociales ou l'obtention de résultats en compétition de tous niveaux ».

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées constitue le dernier texte

majeur en matière d'avancée des droits et de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Cette loi s'appuie sur une double perspective : celle de la compensation individuelle des conséquences d'une situation de handicap (article 11) et **celle de l'accessibilité** (titre IV de la loi) **qui doit permettre un égal accès de toutes et tous à tout, que ce soit dans les domaines scolaire, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur, dans le domaine de l'emploi, les domaines du bâti, des transports, des nouvelles technologies, des activités sportives, culturelles et de loisirs.**

Le « parasport » est aujourd'hui le terme générique pour désigner l'ensemble des sports pratiqués par les personnes en situation de handicap quel que soit leur handicap (permanent, physique comme sensoriels, mentaux, ou psychiques) en loisir comme en compétition, inscrits au programme des Jeux paralympiques ou non.

Même si cette terminologie ne fait pas encore l'unanimité, le parasport se décline par discipline, à l'image du « para badminton », du « para escrime », du « surf adapté », ou encore de la « para voile ». Le préfixe « para » renvoie au terme « parallèle » Cette utilisation sémantique, par son universalisme des pratiques sportives et des handicaps, favorise la reconnaissance de l'engagement de l'ensemble des acteurs du sport.

Des freins à la pratique du parasport et du sport ...

La sédentarité résultante de nos modes de vie tuerait près de **4 millions de personnes par an** à travers le monde et coûterait à la France 17 milliards d'euros par an.

La majeure partie de ce coût est composé des dépenses de santé (81 %, soit 14 Mds€), puis des coûts indirects liées à l'invalidité (12 %), à la mortalité (5 %) et aux pertes de production (2 %). Trois pathologies expliquent à elles seules la moitié de ce coût : le diabète de type II (18,6 %), le mal de dos (17,4 %) et les troubles du métabolisme (14,5 %). Le poids des maladies osseuses (arthrose, ostéoporose), ainsi que des troubles mentaux (dépression pour 1,4 Md €), interpelle également. (Source :

SportEconAustria, calculs Direction des Sports).

Par ailleurs, de nombreux freins à la pratique sportive aggravent ce constat. Selon le genre, l'âge, la situation socioprofessionnelle ou le handicap, la pratique personnelle peut se compliquer avec d'autres facteurs : l'accès à une offre d'activités, les infrastructures (plus ou moins accessibles sur le territoire ou leur vétusté), le manque de formation, financement...). Résultat : trop de citoyennes et citoyens ne trouvent pas leur place dans le modèle sportif actuel.

... pourtant aux vertus multiples !

La pratique sportive, par ses multiples impacts, se situe au cœur de politiques publiques transverses. Elle constitue un enjeu majeur de santé publique par son effet sur la santé physique et mentale et génère de multiples autres impacts. L'évolution du modèle économique des associations sportives et le développement d'emplois dans la filière marchande du sport créent un réel dynamisme économique et une source d'engagement social.

Le développement du parasport permet également une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap dans le domaine sportif, social, économique et environnemental. La pratique d'APS est reconnue comme un vecteur éducatif majeur pour l'apprentissage de règles, la confrontation à soi et à l'autre et le sens de l'effort. Elle est également porteuse de valeurs, de santé et de bien-être, de qualité de vie au travail, de solidarité, de cohésion et d'inclusion sociale.

Comment développer le parasport pour une pratique accrue de l'ensemble des Français ?

S'appuyant sur le partenariat noué entre le comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (COJO) et le CESE, l'ambition de ce projet avis est d'accompagner les acteurs et parties prenantes de l'écosystème sportif dans la construction d'un héritage sanitaire, économique, social, environnemental et sociétal des Jeux Olympiques et para olympiques de Paris 2024.

La commission Education culture et communication a auditionné de nombreuses personnalités pour nourrir ce projet d'avis. Elle a également bénéficié des apports et enseignements d'un **dispositif de participation citoyenne**. Il a été décliné avec **une plateforme numérique** basée sur un questionnaire (2 232 participantes et participants uniques et 29 000 contributions), **5 ateliers d'approfondissements** en visioconférence avec des citoyens et des citoyennes ayant participé à la plateforme numérique et enfin, **une journée d'échanges et de rencontres**, au Conseil économique, social et environnemental le 29 novembre sur le thème du "Sport pour tous et toutes". Au cours de cette journée, 39 citoyennes et citoyens en situation de handicap ou valides ont débattu et validé 12 propositions visant à améliorer la pratique d'activités physiques et sportives des personnes en situation de handicap mais aussi des personnes éloignées de la pratique sportive.